

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 17 Juillet 2006

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MAI 2006

20 Pour 6 Ne prennent pas part au vote.

II - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122 - 23
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

- 1 - Contrat de maintenance des cloches de l'église Saint-Martin avec la société BODET S.A., BP 48, 69 GENAS pour un montant annuel de 190 € H.T.
- 2 - Convention de prestations de spectacles avec l'Association pour la gestion de l'Orchestre d'Auvergne (AGORA) pour le concert le 17 mars 2007 pour un montant de 3000 € H.T.

III - AFFAIRES GENERALES

III / 1 - OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COURPIERE...

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Courpière en date du 29 juin 2006 relatif à la modification des statuts de la communauté.

20 Pour 6 abstentions

III / 2 - OBJET : CONVENTION DE RAMASSAGE DE DECHETS VERTS AVEC L'OPAC DU PUY-DE-DOME

Convention de partenariat entre la commune et l'OPAC du Puy de Dôme relatif à l'évacuation des déchets verts sur le patrimoine social de l'OPAC pour une redevance annuelle de 400 € TTC

A l'unanimité

IV - AFFAIRES FINANCIERES

IV / 1 - OBJET : TRAVAUX EN REGIE 2006 - NOUVELLE TRESORERIE.

Programme 93 - aménagement nouvelle trésorerie

Matériel pour un montant de 2470,22€

Personnel = 2125 €

Imputation en section d'investissement à l'article 21353 la somme de 4 595,22 €.

A l'unanimité

IV / 2 - OBJET : TRAVAUX EN REGIE 2006 - RESTRUCTURATION DES CHEMINS

Matériel : 1 120,10 € T.T.C.

Personnel = 9 180,00 €

Imputation en section d'investissement la somme de 12 064,63 €.

A l'unanimité

IV / 3 - OBJET : TRAVAUX EN REGIE 2006 - LOCAL AVENUE DE LA GARE.

Matériel : 8 245,38€ T.T.C.

Personnel = 8 330 €

Imputation en section d'investissement la somme de 8 245,38 €.

A l'unanimité

IV / 4 - OBJET : NOEL DES ENFANTS DE L'ECOLE MATERNELLE DE L'I.S.P.

Attribution d'une subvention de 488 Euros pour l'arbre de Noël de l'école maternelle Saint-Pierre de Courpière.

Attribution chaque année d'une aide à chaque élève de maternelle résidant à Courpière sur la base de l'aide publique annuelle qui sera accordée par la Communauté de Communes du Pays de Courpière.

A l'unanimité

IV / 5 - OBJET : ANNULATIONS DE CREANCES IRRECOURVABLES BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Pour un montant total 6056,71 € TTC de deux entreprises en liquidation judiciaire.

A l'unanimité

IV / 6 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET DE L'EAU

Provisionnement de l'article pertes sur créances irrécouvrables de 2720,51 € en fonction de la décision précédente.

A l'unanimité

IV / 7 - OBJET : AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE DE SORTIE DU SYNDICAT BOIS DE L'AUMONE.

Révision de l'échéancier prévisionnel de paiement du ticket de sortie de la commune.

A l'unanimité

V - AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

V / 1 - OBJET : POUR INFORMATION : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

V / 2 - OBJET : VALIDATION ENQUETE PUBLIQUE DE LA 7EME MODIFICATION DU P.O.S.

Vu la délibération du 27 janvier 2006 validant la modification du P.O.S,

Entendu les conclusions du Commissaire-Enquêteur,

20 Pour et 6 Contre

V / 3 – OBJET : APPROBATION LANCEMENT APPEL D'OFFRES OUVERT POUR L'ACQUISITION ENGIN DE VOIRIE.

Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'un engin de voirie dont le montant est estimé à 142140 € H.T. qui fera l'objet d'une validation par l'assemblée délibérante pour le choix du candidat.

20 Pour et 6 Contre

V / 4 – OBJET : APPROBATION LANCEMENT APPEL D'OFFRES PROCEDURE ADAPTEE – PROGRAMME SUPPLEMENTAIRE DE VOIRIE 2006.

**1- Validation du lancement d'appel d'offres
Procédure adaptée - programme
supplémentaire voirie 2006 par grave
émulsion et bicouche**

Voies communales d'accès aux villages suivants :

- ⇒ Le Mégain :
- ⇒ Paris Les Bois :
- ⇒ Le Château :
- ⇒ Les Prades :
- ⇒ Les Chenevrières :

A l'unanimité

VI – AFFAIRES CULTURELLES

VI/1 - FIXATION DES TARIFS DES AUTOMNALES 2006 ET DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2006/2007

23 Pour et 3 Abstentions

VI/3 - DEMANDES DESUBVENTION ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PARC LIVRADOIS POUR L'EDITION D'UN GUIDE DE VISITE BOURG DE CARACTERE.

1) Approuve le projet, son plan de financement dont le montant prévisionnel du programme s'élevant à 9638.50 €uros HT.

2) Dit que le plan de financement de l'élaboration du guide de visite (20000 exemplaires) pourra être assuré de la façon suivante :

* Subvention du Conseil Général (25%)	=	2410,00 €uros
* Subvention leader Plus	=	4820,00 €uros
* Part restante à la commune :		<u>2408.50 €uros</u>

TOTAL PROGRAMME HT : 9638.50 €uros

3) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches utiles à une exécution rapide.

4) Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général et Monsieur le Président du Parc régional, condition indispensable en vue de sa réalisation.

A l'unanimité

VII – QUESTIONS DIVERSES.

VII / 1 – OBJET : DENOMINATION DE L'ESPACE MULTIACTIVITES.

Décision de nommer l'ensemble des équipements culturels, sportifs et associatifs : ESPACE COUBERTIN.

La grande salle gardera son nom historique :

Jean COUZON, ainsi que le stade Étienne BONHOMME.

D'autres noms sont en recherche pour la dénomination des autres salles (Tennis couvert, dojo, salle de musculation, salle de danse, salles de réunion des associations.)

N'hésitez pas à nous transmettre vos propositions.

20 pour et 6 contre

2 – OBJET : COMPLEMENT EP DANS LES VILLAGES ET DANS LA ZONE DE LAGAT. ÉCLAIRAGE PUBLIC

Fixe la participation de la commune au financement des dépenses à 4 648,80 Euros, pour 150 lampadaires supplémentaires et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme.

A l'unanimité

3 – OBJET : MARCHE COMPLEMENTAIRE MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION ESPACE MULTIACTIVITES

1) Annule la délibération du 30 mai 2006 relatif à l'approbation du marché complémentaire de maîtrise d'œuvre de l'espace multiactivités qui ne mentionnait pas une mission supplémentaire de suivi de chantier du tennis couvert.

2) Approuve les termes du marché complémentaire de maîtrise d'œuvre entre le C.H.M. Architectes et l'OPAC pour un montant réajusté total de 80096,37 € H.T.

3) D'autoriser l'OPAC à signer le marché complémentaire et à en poursuivre son exécution.

20 POUR ET 6 CONTRE

4 – OBJET : RACHAT D'IMMEUBLES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER-SMAF : PARCELLES DE L'OPERATION DE L'ILOT DE L'ANTIQUITE.

1) Accepte le rachat par acte administratif de(s) immeuble(s) cadastré(s) BR 233 – 234 – 236 – 237 – 238 – 239 – 633 – 823 et 829. pour un montant total de 65 377,31 € (le prix de la cession s'élèverait à 61 547,55 € auquel s'ajouteraient 3 829,76 € de frais de procédure d'expropriation) à l'EPF SMAF avec un échelonnement de paiement sur 9 ans. Cette cession fait l'objet d'une subvention de l'Etat de 40 % non déduite.

A l'unanimité